



PUBLIC VISÉ

- Travailleurs effectuant des opérations d'ordre non électriques, tel que branchement d'appareils électriques à un réseau électrique protégé au sein d'un établissement et devant être sensibilisés aux risques et conséquences de l'électricité sur le corps humain ainsi que sur les matériels.

PRÉREQUIS ET ACCESSIBILITÉ À LA FORMATION

- Compétences et aptitudes à réaliser les tâches d'ordre non électrique.
- Pour les personnes en situation de handicap, un entretien préalable peut être réalisé avec notre référent handicap.

TEXTES OFFICIELS JUSTIFIANT L'ACTION DE FORMATION

- **Formation à la sécurité** : Articles L4141-2, R4141-3 et R4141-13 du Code du Travail.
- **Risque électrique** : Articles R4544-1 à R4544-11 du Code du Travail.
- **Opérations électriques** : NF C 18-510 recommandée par l'arrêté du 20 novembre 2017.



DURÉE DE L'ACTION

- 3h30 (1/2 journée) :
- Les enseignements pratiques et les mises en situations d'évaluation des apprenants représentent 10 à 20% du temps de formation.



PÉRIODICITÉ DE L'ACTION

- Recommandée tous les 3 ans.



NOMBRE DE PARTICIPANTS

- 12 personnes maximum.

OBJECTIFS DE LA FORMATION

- A l'issue de cette formation, l'apprenant doit être capable de :
 - > Connaître les dangers de l'électricité
 - > Connaître les règles de calcul liées au branchement d'appareils électriques
 - > Connaître la conduite à tenir en cas d'accident ou d'incendie d'origine électrique

MOYENS PÉDAGOGIQUES

- Installations nécessaires : salle de réunion, tables, chaises, **mur clair pour la projection**, tableau papier ou effaçable.
- Formateurs en prévention des risques professionnels, titulaires d'un certificat de compétence délivré par l'organisme à l'issue d'une validation de leur aptitude à enseigner le sujet.
- Supports d'animation pédagogique, utilisés en vidéo-projection.
- Déroulé pédagogique encadrant le bon déroulement de la formation.

MOYENS D'ENCADREMENT

- Equipe pluridisciplinaire de formateurs.
- Responsable pédagogique.
- Service administratif.
- Service qualité.
- Service relations clients.

**MODALITÉS D'ÉVALUATION INDIVIDUELLE DES ACQUIS ET SANCTION DE L'ACTION DE FORMATION**

- Le formateur évalue les acquis des apprenants (savoirs et savoir-faire) au moyen de questionnement oral.
- Une attestation de fin de formation est remise à l'apprenant à l'issue de la formation, précisant si les objectifs sont atteints ou non, ou en cours d'acquisition.

PROGRAMME DÉTAILLÉ DE LA FORMATION

- **Enseignements théoriques (savoirs) et pratiques (savoir-faire) :**
 - > Connaître les dangers de l'électricité
 - Les dangers pour le corps humain.
 - Les dangers pour le matériel.
 - > Connaître les règles de calcul liées au branchement d'appareils électriques
 - Les grandeurs électriques.
 - Les formules de calcul d'Ampérage, Voltage et Watt.
 - > Connaître la conduite à tenir en cas d'accident ou d'incendie d'origine électrique
 - Les manœuvres d'urgence.
 - Se protéger pour intervenir en sécurité auprès d'une victime.
 - Les différents agents extincteurs.
 - Procédure d'intervention sur un feu d'origine électrique.
- Evaluation des apprenants et Bilan de la formation.

TARIF ET DÉLAI DE RÉALISATION

- Sur devis, nous consulter.

